

DROIT PÉNAL

OBJECTIF :

Connaître, anticiper et prévenir les principales infractions pénales liées à la gestion d'une collectivité locale

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Juriste
- Responsable juridique
- Elu

INTERVENANTS :

- Matthieu HENON, Avocat associé
- Sonia KANOUN, Avocat senior référent

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 2 octobre 2018

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DES ATTEINTES À LA PROBITÉ AU SEIN DES COLLECTIVITÉS : LE RISQUE PÉNAL

PROGRAMME

I - Responsabilité pénale des personnes physiques et / ou de la Collectivité

Personnes physiques : conditions d'engagement et personnalisation de la peine
Personnes morales de droit public

II - Les infractions aux règles de la commande publique Le délit d'octroi d'avantages injustifiés

III - Les infractions sanctionnant les conflits d'intérêts Les délits de prise illégale d'intérêts

IV - Les infractions sanctionnant les manquements au devoir de probité

Corruption et trafic d'influence passif
Le délit d'abus de confiance
Le délit de détournement de biens publics
Le délit de concussion
Les délits de faux et d'usage de faux

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr



NOS LOCAUX :

Cabinet Seban & Associés
282 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

ACCES :

Métro Ligne 12 station :
ASSEMBLÉE NATIONALE
Bus 63, 83 et 94 – arrêt :
ASSEMBLÉE NATIONALE
Parking Vinci INVALIDES -
23 rue de Constantine, 75007 Paris